

---

# Institut de Formation en Ergothérapie

LIVRET D'ACCUEIL

LES MUREAUX - 2023/2024

---



V1-2023

---

---

## SOMMAIRE

### Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Les instituts de formation du Groupement Hospitalier de Territoire des Yvelines Nord .....</b> | <b>3</b>  |
| <b>2. L'Institut de Formation en Ergothérapie du GHT des Yvelines Nord .....</b>                     | <b>4</b>  |
| 2.1 Les membres permanents de l'équipe pédagogique .....   | 4         |
| 2.2 L'organisation de la formation .....   | 4         |
| ▪ La formation théorique et pratique à l'institut.....   | 5         |
| ▪ La formation clinique ou situationnelle en stage .....   | 6         |
| ▪ Les principes d'évaluation et de validation .....  | 6         |
| ▪ Le diplôme d'état d'ergothérapeute .....   | 7         |
| 2.3 Les démarches administratives et médicales .....   | 7         |
| <b>3. La participation étudiante et les responsabilités .....</b>                                    | <b>8</b>  |
| <b>4. La vie sur le Campus .....</b>   | <b>10</b> |
| 4.1 Les déplacements et les transports .....   | 10        |
| 4.2 La restauration et les espaces de détente .....  | 10        |
| 4.3 Les ressources documentaires.....  | 10        |
| 4.4 Les services d'accompagnement à la santé des étudiants .....                                     | 11        |
| <b>5. PLAN DU SITE .....</b>   | <b>12</b> |
| <b>6. DECLARATION DES FICHES D'ÉVENEMENTS INDESIRABLES .....</b>                                     | <b>13</b> |

## 1. Les instituts de formation du Groupement Hospitalier de Territoire des Yvelines Nord

**Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) des Yvelines Nord**, qui comprend 4 hôpitaux et 5 établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) du secteur public, **s'implique dans la formation des futurs professionnels paramédicaux.**



Il permet la formation de près de **900 étudiants**, au sein de **9 instituts** répartis sur **3 sites géographiques** :

- **le site de Bècheville du Centre Hospitalier Intercommunale de Meulan-Les Mureaux (CHIMM)** (situé 1 rue Baptiste Marcet, 78130 Les Mureaux), accueille **5 instituts de formation** :
  - un Institut de Formation Aide- Soignant (IFAS)
  - un Institut de Formation en Ergothérapie (IFE)
  - un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
  - un Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)
  - un Institut de Formation en Psychomotricité (IFP)
- **le Centre Hospitalier de Poissy/ Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)** accueille **3 instituts** (situés 10 rue du Champ Gaillard, 78300 Poissy) :
  - un Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS)
  - un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
  - un Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale (IFMEM)
- **l'UFR Santé « Simone Veil »** accueille dans ses locaux (situés 2 av. de la Source de la Bièvre, 78180 Montigny-le-Bretonneux), l'École Régionale d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e) d'État (ERIADE)

Les Instituts de Formation du GHT des Yvelines Nord, s'appuient sur **un projet pédagogique partagé** pour adapter les formations aux différents besoins de santé du territoire et former des professionnels impliqués, autonomes, responsables et réflexifs.

Engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations offertes aux étudiants et apprentis, les 9 instituts ont obtenu en décembre 2021, la certification **QUALIOPI**, sans aucune non-conformité.

Les instituts de formation situés sur les campus de Poissy et des Mureaux ont également obtenu le label **Erasmus+** donnant la possibilité aux étudiants d'avoir une **mobilité de stage à l'étranger**.  
<https://www.ghtyvelinesnord.fr/instituts-de-formation>

## 2. L'Institut de Formation en Ergothérapie du GHT des Yvelines Nord

### 2.1 Les membres permanents de l'équipe pédagogique

Les étudiants des 3 promotions (soit 120 étudiants) sont accompagnés par l'équipe pédagogique suivante :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Sofia CALADO</b>       | Directrice des Soins, adjointe au coordonnateur général des soins de la direction commune, <b>Directrice des instituts de formations IFE, IFMK et IFMEM</b>   |
| <b>Séverine VOLAY</b>     | Cadre supérieure, <b>Adjointe à la direction des instituts de formations IFE, IFMK et IFMEM</b>   |
| <b>Marielle LUCAS</b>     | Cadre de santé, <b>Responsable de la formation en ergothérapie, Référente handicap IFE</b><br><a href="mailto:marielle.lucas@ght-yvelinesnord.fr">marielle.lucas@ght-yvelinesnord.fr</a>  |
| <b>Stéphanie BONTEMPS</b> | Ergothérapeute, Formatrice,<br><b>Responsable de la promotion de 1<sup>ère</sup> année</b><br><a href="mailto:stephanie.bontemps@ght-yvelinesnord.fr">stephanie.bontemps@ght-yvelinesnord.fr</a>                                |
| <b>Sandrine PRUVOST</b>   | Ergothérapeute, Formatrice,<br><b>Responsable de la promotion de 2<sup>ème</sup> année</b><br><a href="mailto:sandrine.pruvost@ght-yvelinesnord.fr">sandrine.pruvost@ght-yvelinesnord.fr</a>                                    |
| <b>Sophie TOURE JEAN</b>  | Ergothérapeute, Formatrice,<br><b>Responsable de la promotion de 3<sup>ème</sup> année</b><br><b>Responsable des stages</b><br><a href="mailto:sophie.toure-jean@ght-yvelinesnord.fr">sophie.toure-jean@ght-yvelinesnord.fr</a> |
| <b>Stéphanie GAUSSIN</b>  | <b>Assistante pédagogique</b><br><a href="mailto:ife.chimm@ght-yvelinesnord.fr">ife.chimm@ght-yvelinesnord.fr</a><br>01.30.91.85.10<br><i>Secrétariat ouvert aux étudiants de 13h à 16h du lundi au vendredi</i>                |

### 2.2 L'organisation de la formation

La formation en ergothérapie :

- est une **formation universitaire « professionnalisante »**, régie par l'arrêté du 05/07/2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute
- se déroule sur **3 ans**, soit **6 semestres** de 20 semaines chacun
- s'articule autour de l'acquisition des **10 compétences** requises pour l'exercice du métier d'ergothérapeute :

1. *Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique*
2. *Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement*
3. *Mettre en œuvre des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psycho-sociale en ergothérapie*
4. *Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides technique ou animalières et les assistances technologiques*
5. *Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique*
6. *Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie,*
7. *Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle*
8. *Recherche, traiter et analyser des données professionnelle et scientifiques*
9. *Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs*
10. *Former et informer*

L'organisation des 3 années d'études est construite autour de l'**alternance pédagogique**, avec des temps de :

- **formation théorique ou pratique à l'institut** (2000h), sous forme de cours magistraux (794h) et travaux dirigés (1206h)
- **formation clinique ou situationnelle en stage** (1260h)
- **travail personnel** (1888h environ)

▪ **La formation théorique et pratique à l'institut**

Le dispositif de formation en ergothérapie est construit autour de **6 domaines** :

1. *Sciences humaines, sociales et droit*
2. *Sciences médicales*
3. *Fondements et processus de l'ergothérapie*
4. *Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute*
5. *Méthodes de travail*
6. *Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute*

Ces 6 domaines se déclinent sur les différents semestres de formation, à travers **39 unités d'enseignement (UE)**.

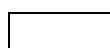
## ▪ La formation clinique ou situationnelle en stage

- ✓ **36 semaines de stage** à réaliser, à raison de **35h/semaine**, réparties sur **5 périodes** au cours de la formation :
  - 1<sup>ère</sup> année : 4 semaines au semestre 2 (4 ECTS)
  - 2<sup>ème</sup> année : 8 semaines au semestre 3 (8 ECTS) et 8 semaines au semestre 4 (8 ECTS)
  - 3<sup>ème</sup> année : 8 semaines au semestre 5 (8 ECTS) et 8 semaines au semestre 6 (8 ECTS)

|    | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |  | Jan. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin |
|----|-------|------|------|------|--|------|------|------|-------|-----|------|
| L1 |       |      |      |      |  |      |      |      |       |     |      |
| L2 |       |      |      |      |  |      |      |      |       |     |      |
| L3 |       |      |      |      |  |      |      |      |       |     |      |



Période de stage



Période de cours théorique

- ✓ **3 domaines de pratique** sont à valider au cours du parcours de formation :
  - **Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)**, de courte ou longue durée,
  - **Soins en santé mentale (SM)** : psychiatrie, pédopsychiatrie, géronto-psychiatrie, psychogériatrie,
  - **Accompagnements en lieux de vie** : domicile, structures d'hébergement (enfants, adultes, personnes âgées), travail, scolarité, loisirs (les stages en cabinet libéral, au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées entrent dans ce domaine)...
- ✓ La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée dans **le portfolio**, fourni à l'étudiant dès son arrivée à l'IFE et conservé durant toute la formation.
- ✓ **Une convention** est établie pour chaque stage et doit être signée par chacune des parties concernées : l'étudiant, la direction de l'IFE et la direction du lieu d'accueil.



**Aucun départ en stage ne peut être réalisé tant que ces 3 signatures ne sont obtenues.**

- ✓ **Les projets de stage à l'étranger** sont étudiés par l'équipe pédagogique en fonction des besoins de l'étudiant dans le cadre de son parcours de formation et des possibilités de conventionnement.

## ▪ Les principes d'évaluation et de validation

- ✓ **2 sessions d'examen** (une session et une session de rattrapage) sont prévues sur chaque semestre de formation. **Un calendrier des évaluations** est présenté aux étudiants à chaque début de semestre.
- ✓ **30 ECTS** » (European Credits Transfert System) **sont attribués par semestre**, soit 60 ECTS par an (enseignement théorique et pratique + stages), **soit un total de 180 ECTS** sur l'ensemble de la formation.

Les ECTS sont acquis dès lors que l'étudiant :

- a obtenu 10/20 à l'unité d'enseignement (sauf dans le cas de compensation entre UE),

- 
- a réalisé les heures de stage prévues par le référentiel (et si le volume d'absence ne dépasse pas 20% de la durée totale du stage) et a mis en œuvre les différentes compétences dans une ou plusieurs situations cliniques.

**L'attribution des ECTS** est effective à l'issue de la délibération de la **Commission d'Attribution des Crédits (CAC)**. Les résultats de semestre sont transmis à chaque étudiant, dans les 48 heures ouvrées après la CAC.

- ✓ **Le passage à l'année supérieure** est règlementé selon les articles 13 à 17 de l'arrêté du 05/07/2010, relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute.
  - **Le passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> année** s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation d'un semestre complet ou encore par la validation de 48 ECTS sur 60 répartis sur les 2 semestres de formation,
  - **Le passage de 2<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup> année** est subordonné à l'acquisition de la totalité des ECTS de 1<sup>ère</sup> année et 48 à 60 ECTS en 2<sup>ème</sup> année.

#### ▪ Le diplôme d'état d'ergothérapeute


- ✓ **Le diplôme d'état**, obligatoire pour exercer la profession, est délivré par le ministère de la Santé et de la Prévention, suite à l'obtention des 180 ECTS prévus pour la formation.
- ✓ **Un grade licence** est délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans le cadre du conventionnement avec l'UFR de Santé de l'Université de Versailles Saint Quentin (UVSQ).

### 2.3 Les démarches administratives et médicales

#### ✓ La Contribution à la Vie Etudiante et au Campus (CVEC)

Collectée par le CROUS, cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention (article L. 841-5 du code de l'éducation).

**A chaque rentrée universitaire, l'étudiant doit obligatoirement s'acquitter de la CVEC (100€ environ). La démarche est à réaliser en ligne.**

 **L'attestation d'acquiescement de la CVEC, téléchargeable sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr> devra être déposée au secrétariat de l'IFE, au plus tard le dernier jour du mois de septembre. Passé ce délai, votre dossier n'étant pas conforme, vous ne serez pas admis en formation.**

#### ✓ Inscription universitaire

L'inscription à l'UVSQ (Université de Versailles- St Quentin en Yvelines) est réalisée sur Internet par l'étudiant, dans les 1<sup>ères</sup> semaines qui suivent la rentrée. Elle donne lieu à un numéro d'étudiant nécessaire pour les évaluations de semestres.

✓ **Demande de bourses d'études**

Les bourses sont octroyées par le Conseil Régional d'Ile de France aux étudiants dont les ressources familiales ne dépassent pas un plafond fixé annuellement. Les demandes sont à réaliser par télé-déclaration sur le site <https://fss.ilede france.fr/fss/>.

✓ **Assurance risques professionnels et responsabilité civile**

Tous les étudiants doivent souscrire annuellement à une assurance risques professionnels et responsabilité civile, **couvrant les activités réalisées à l'IFE et lors des stages.**



**Aucun départ en stage n'est rendu possible sans cette attestation d'assurance.**

✓ **Immunisation et vaccinations**

Dès le 1<sup>er</sup> jour de son entrée à l'IFE, l'étudiant doit donner la preuve que **son immunisation et son état vaccinal sont conformes aux textes et recommandations en vigueur**, afin de permettre le départ en stage.



**Aucun départ en stage n'est rendu possible sans conformité de l'immunisation et de l'état vaccinal.**

✓ **Certificat médical d'aptitude**

Dès le 1<sup>er</sup> jour de son entrée à l'IFE, l'étudiant doit fournir un certificat médical d'aptitude à suivre la formation, **établi par un médecin agréé par l'ARS** (Agence Régionale de Santé). <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

### 3. La participation étudiante et les responsabilités

**En intégrant le Campus de Formation, les étudiants de l'IFE s'engagent à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du Campus, tout au long de leur formation.**

✓ **La présence des étudiants est obligatoire aux Travaux Dirigés (TD), évaluations et stages.** Dans certains cas, la présence aux cours magistraux peut être rendue obligatoire.



**Toute absence aux enseignements obligatoires ou évaluations doit être justifiée dans les 48h,** par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent(e). **Toute absence injustifiée peut faire l'objet de sanction disciplinaire** (cf. le règlement intérieur).

✓ **L'installation et le rangement du matériel pédagogique** sont réalisés par des étudiants référents pour chaque intervention.



✓ **Une feuille de présence** doit circuler en début de chaque cours afin d'être signée par les étudiants présents et l'intervenant. La feuille de présence sera rendue signée, pour chaque intervenant, au secrétariat.

✓ **Les locaux** sont partagés avec l'ensemble des instituts du campus du site de Bécheville, le respect du matériel et le rangement des salles appartiennent à chaque promotion utilisatrice.

L'utilisation des salles de pratiques est réglementée.

✓ **Déclaration des évènements indésirables** : les instituts de formation sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Une nouvelle modalité pour déclarer les fiches d'évènements indésirables (FEI) est disponible en scannant le QR code ci-contre afin de pouvoir répondre au questionnaire.



✓ **Pendant les stages**, les étudiants sont tenus aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment au **secret professionnel** et à la **discrétion professionnelle**.

✓ **Chaque année de formation, 4 étudiants « représentants de promotion » (2 titulaires, 2 suppléants) sont élus.** Leurs rôles et missions sont formalisés par une fiche-mission.

**Les 2 étudiants titulaires siègent aux différentes instances :**

- **L'instance compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)** qui regroupe tous les instituts du GHT des Yvelines Nord est consultée pour avis sur divers sujets (budget, ressources humaines et matériels, rapport d'activité...). Elle valide le projet de l'institut, le règlement intérieur.

- **La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants** (demandes de redoublement, demande d'une période de césure...).

- **La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires**, qui prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

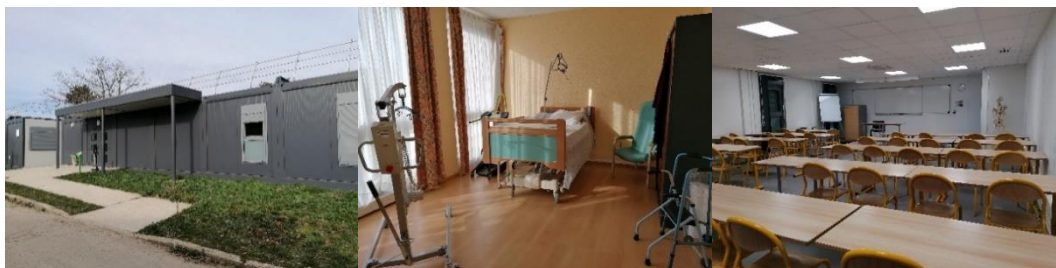
- **La section relative à la vie étudiante**, qui émet un avis sur les sujets relatifs à la qualité de vie étudiante

✓ Chaque année, les étudiants ont la possibilité d'adhérer (5€ environ) à **l'association « Camp+ »**, qui a pour objectif de soutenir le développement de projets à visée « pédagogique, scientifique, solidaire, artistique, sportive et culturelle, pour le personnel et les étudiants du Campus ».

✓ **Le GEEMM** (Groupement d'Etudiants en Ergothérapie de Meulan-Les Mureaux) constitue le Bureau Des Etudiants en ergothérapie (BDE) et est à l'initiative de divers projets et manifestations, au sein ou hors du Campus de Formation ([presidente.geemm@gmail.com](mailto:presidente.geemm@gmail.com))

✓ **L'UNAEE** (Union Nationale des Associations d'Etudiants en Ergothérapie) regroupe l'ensemble des associations d'étudiants en ergothérapie de France. Elle a pour 1<sup>er</sup> objectif de promouvoir et défendre les droits et intérêts des étudiants en ergothérapie, et se veut force de proposition pour améliorer leurs conditions de vie et de formation (<https://unaee.org/>)

## 4. La vie sur le Campus



### 4.1 Les déplacements et les transports

Le Campus est accessible :

▪ En transports en commun :

- **Ligne J** : Paris St Lazare <-> Mantes La Jolie via Poissy  
Arrêt : Gare Les Mureaux (35 min de Paris St
- **Bus A14** : Les Mureaux <-> La Défense  
Arrêt : Gare routière Les Mureaux
- **Bus 7** : ligne Aubergenville Family Village Shopping <-> Gare des Mureaux – RD 43  
Arrêt : Les Mureaux – FAM de Bécheville

▪ En voiture :

- **Par l'autoroute A13** : Sortie 8 Les Mureaux
- **Par l'autoroute A14** : Sortie Poissy
- **Par l'autoroute A15** : Sortie Cergy Pontoise

Des zones de stationnement sont dédiées aux visiteurs à l'extérieur et l'intérieur du site hospitalier de Bécheville.

- En vélo : un abri à vélos est disponible à proximité des salles de cours.

### 4.2 La restauration et les espaces de détente

- ✓ Les étudiants du Campus, munis d'une **carte de self** (approvisionnée par leurs soins), peuvent déjeuner sur le site de Bécheville, au **restaurant du personnel du CHIMM**.
- ✓ **Un foyer**, à proximité des bâtiments du Campus, est mis à disposition des étudiants et élèves des instituts de formation du CHIMM. Il est accessible après signature d'un règlement intérieur spécifique.

### 4.3 Les ressources documentaires

- ✓ **Le Centre de Ressource Documentaire (CRD)** situé sur le Campus, accueille les étudiants des différents instituts, **du lundi au vendredi de 9h à 17h**. Un documentaliste est présent pour guider les étudiants dans leurs recherches.

---

✓ **Les bibliothèques de l'Université de Versailles – St Quentin en Yvelines (UVSQ)** sont accessibles aux étudiants de l'IFE :

- **BU St Quentin** - 45 boulevard Vauban, 78 280 Guyancourt

<https://www.bib.uvsq.fr/bu-st-quentin>

- **BU Versailles** – Campus des Sciences - Bibliothèque Universitaire - 45 avenue des États-Unis, 78000 Versailles

<https://www.bib.uvsq.fr/bu-versailles>

#### **4.4 Les services d'accompagnement à la santé des étudiants**

✓ **Le Service de Santé des Etudiants (SSE) de l'UVSQ** dédié à la médecine préventive, dispose de médecins, d'infirmiers, de psychologues, présents pour « toute demande de conseil, de soutien, d'écoute, d'orientation et d'informations médicales complémentaires » <https://www.uvsq.fr/ssu>

##### **Campus de Guyancourt – Maison de l'Etudiant**

Consultations sur rendez-vous (médecins, psychologues, psychiatre) au 01.39.25.53.82 / 52.83

Le SSE travaille en collaboration avec **le Service d'Accompagnement des Etudiants et Personnels Handicapés (SAEPH) de l'UVSQ** <https://www.uvsq.fr/saeph>

SAEPH situé au 1, allée de l'astronomie 78280 Guyancourt – Tél. : 01.39.25.51.67 / 51.12

✓ **Le Point Accueil Ecoute Jeunes des Mureaux (RESAA)** offre gratuitement un espace d'écoute aux jeunes de 12 à 25 ans et leur entourage, pour les aider à faire face aux difficultés du quotidien.  
**31 rue Veuve Fleuret - 01.30.91.37.36 ou 06.30.49.05.58 (par sms)**

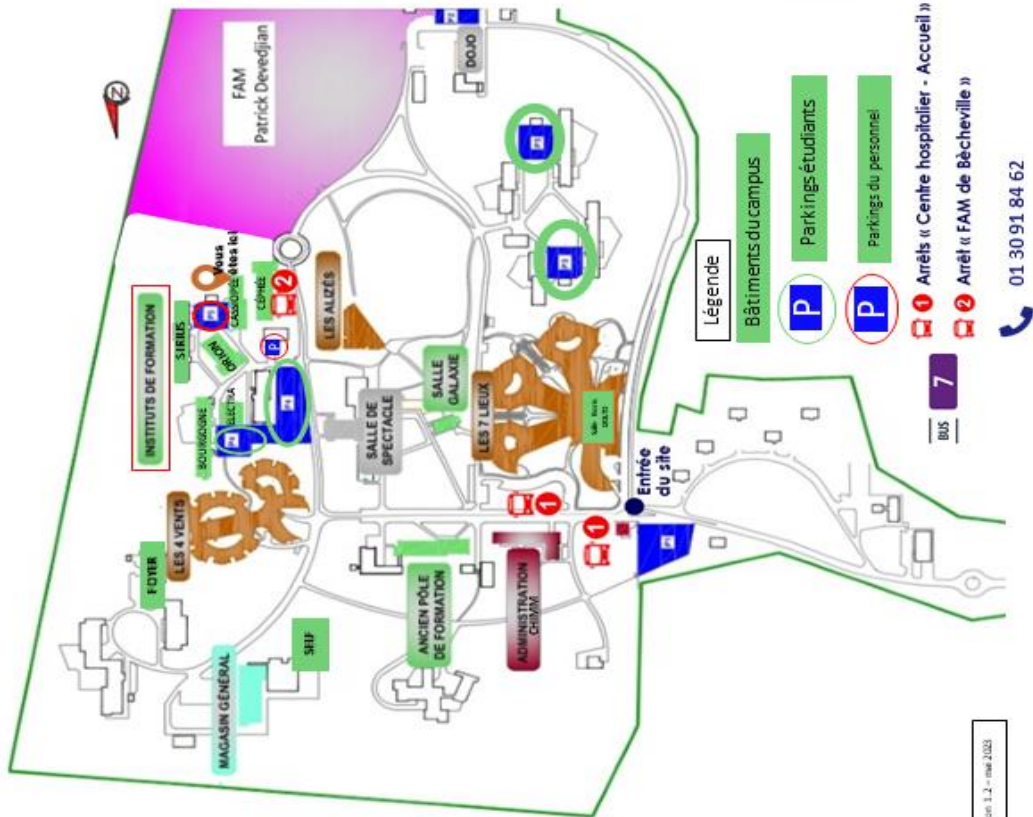
## 5. PLAN DU SITE

# Plan du site hospitalier de Bècheville : CAMPUS 1 rue Baptiste Marcet, 78130 Les Mureaux



Liste des salles par bâtiment :

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Cassiopee IWC               | Administration – CRD / salle informatique – bureaux des formateurs  |
| Sirius                      | Appartement pédagogique – Salle de réunion SIRIUS – Cours SIRIUS  |
| Orion IWC                   | Chapital – Peplau – Nightingale – Hygiène : Debriefing 1 & 2, Chambres 1, 2, 3 et 4, Vestiaires   |
| Electra IWC                 | Roper – Henderson – Rogers – Espace Café/distributeurs  |
| Céphée IWC                  | Fougeyrollas – Ajuriaguerra – Khiehoffner – Lépine/Pibarot – Winicott - Vestiaires  |
| Bourgogne IWC               | Le Métayer – Viel - Vestiaires  |
| (Ancien) Pôle Formation IWC | 1 <sup>er</sup> étage : Mézières – Bahamas – Bornéo – Fidji – Galapagos – Marie-Galante – Mayotte – Tahiti<br>RDC : Seychelles – Maldives – Bora-Bora |
| Foyer IWC                   | Salle de repos – Espace repas   |
| Les Sept Lieux IWC          | Boris DOLTO (salle de pratique IFMK) – Piscine de Bainméthérapie  |
| SELF                        | DOJO : salle de judo      Salle GALAXIE      Salle de spectacle   |



## 6. DECLARATION DES FICHES D'ÉVÈNEMENTS INDESIRABLES



*Cette fiche d'amélioration de la Qualité est destinée à tous les publics fréquentant les Instituts de Formation :*

*Étudiants, vacataires, intervenants extérieurs, formateurs, secrétaires.*

Nous vous proposons une nouvelle modalité pour déclarer vos **Fiches d'Évènements Indésirables** :

Scannez le QR Code ci-dessous afin de pouvoir répondre au questionnaire :



Merci pour votre participation !

NOTES

.....

